
Délibération n° D2023-01-02-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 31 janvier 2023

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 31 janvier 2023

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

PROCÈS-VERBAL**Séance plénière du conseil d'administration du 22 novembre 2022**

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 22 novembre 2022 à 14h en salle CALLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales**Partie A**

1. Approbation du procès-verbal du CA du 20 septembre 2022
2. Campagne d'emploi 2023 partie 2
3. Déploiement expérimental de la carte d'achat à l'université

Partie B

Questions financières

Conventions pour approbation

Partie C

Conventions pour information

Arrêté d'interdiction aux locaux

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BONNET Gilles, CARPANO Eric, GIRARD Pierre, LEDENTU Marie, VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine, BISCAY Myriam, HERNANDEZ MARZAL Belen, JOBERT-MARTIN Vanina, NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : SALMI Rachid, VAUTRIN-VILLOND Véronique, GODINEAU Guillaume

Collège des étudiants : KLIOUA Naïl, NIEPECERON Jean-Arnaud

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine, ODO Xavier, ROBIN Bénédicte

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine par JOBERT-MARTIN Vanina, DEUMIER Pascale par BONNET Gilles, HOURS Bernard par BONNET Gilles

Collège B des autres enseignants : CORNIC Sylvain par VINOT Didier, DESSINGES Catherine par LEDENTU Marie

Collège des personnalités extérieures : LORENTZ-POINSOT Valérie par CARPANO Eric, LONGUEVAL Jean-Michel par CARPANO Eric

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet – CHADIER Christine, éditrice LARHA université Lyon 3 – DE BOEVER Eric, directeur du service des sports – EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté Lettres et Civilisations – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FERRARI-BREUR Christine, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GAUTHIEZ Bernard, vice-président chargé de la transition écologique – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – GOUT Olivier, doyen de la faculté de droit – JOBERT Manuel, vice-président chargé de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, directrice générale des services adjointe, directrice des ressources humaines – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – NIVET Stéphane, directeur de la communication – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – VILES Mathieu, directeur général des services par intérim

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable des affaires institutionnelles au sein du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA), Emilie PERRIN, membre du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Emilie PERRIN.

Pascale PERRET procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 14h05.

Informations générales

M. CARPANO souhaite partager avec les membres du CA quelques informations générales ayant une dimension stratégique. Il revient tout d'abord sur les discussions avec le ministère concernant le prochain contrat quinquennal. Une audition a eu lieu début octobre pour présenter le projet. L'université Lyon 3 est en attente de retours sur ces échanges avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DEGSIP) afin d'affiner les propositions d'objectifs. Un point plus détaillé sera fait lors du prochain CA.

M. CARPANO signale une refonte des statuts la COMUE (communauté d'universités et établissements) avec pour objectifs une meilleure coordination, un fonctionnement simplifié et un périmètre réduit. Cette évolution fera l'objet d'une présentation plus détaillée au CA du 13 décembre.

Le président poursuit en présentant la politique d'emploi et l'action de déprécarisation du personnel administratif grâce à la volonté de titularisation des contractuels. Il précise que l'augmentation des titularisations est toujours insuffisante mais progresse. Des négociations sont en cours avec l'Etat afin d'augmenter le plafond d'emplois. Il explique que le taux d'encadrement fait toujours défaut en raison du manque de support de postes alors que l'université dispose de ressources financières suffisantes. Par ailleurs, le président se félicite qu'il n'y ait pas eu de gel d'emplois, ce qui n'est pas le cas de toutes les universités. Il ajoute qu'il souhaite porter le projet d'un objectif de 25 % de ressources propres dans les 2 ans à venir.

M. CARPANO conclut en présentant les pôles universitaires d'innovations (PUI) qui valorisent l'interaction entre les différentes structures portant l'innovation sur le site. Il souligne que ce projet correspond à l'ADN et à l'identité de l'université Lyon 3.

Partie A – 1. Approbation du procès-verbal du CA du 20 septembre 2022

M. BONNET introduit le procès-verbal du 20 septembre 2022.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du CA du 20 septembre 2022 est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Partie A – 2. Campagne d'emploi 2023 partie 2

M. BONNET indique que la campagne d'emploi 2023 partie 2 a été présentée au comité technique du 15 novembre 2022. Il souligne que c'est une campagne d'ampleur et de déprécarisation.

Mme FERRARI-BREUR présente la campagne d'emploi et précise qu'elle fut le fruit d'un dialogue important avec les différentes composantes mais aussi avec tous les autres services. Il y a une réelle volonté de renouvellement des flux sans gel de postes, de déprécarisation (titularisation de postes contractuels) et de création de postes supplémentaires.

Mme LEBEAU détaille la campagne d'emploi aux administrateurs.

M. GONTIER demande la signification du terme « pot commun » utilisé dans la campagne d'emploi.

Mme LEBEAU répond que cela correspond à une ouverture de poste sans en déterminer l'affectation dans un service en particulier. Ceci afin d'en faire bénéficier le service d'où sera issu le lauréat du concours et ainsi favoriser la promotion ou la titularisation de personnels de l'établissement.

M. VINOT partage les orientations concernant la volonté de déprécarisation et la vision pluriannuelle mais se dit plus réservé sur la nature ambitieuse de cette campagne d'emploi. Il estime qu'il s'agit d'un retour à la normale en référence à l'année 2021. En 2022, la campagne était plus faible et il regrette qu'il y ait eu seulement 4 créations de postes de professeurs d'universités. Il déplore également le déséquilibre entre les filières ITRF et AENES.

M. BONNET assure que cette campagne est ambitieuse car l'établissement a réussi à obtenir 5 postes de la part du ministère pour la première fois depuis 2017. Il rappelle également que le repyramidage est un outil qui a permis de promouvoir des maîtres de conférences en professeurs d'université (3 pour l'année 2021 et 3 pour 2022). Il souligne la pérennité de ce dispositif.

Mme LEBEAU explique que plusieurs éléments sont à noter afin d'expliquer ces variations en termes de chiffres sur les différentes campagnes d'emploi. Cette année, le flux a été moins important que les années précédentes avec moins de départs notamment pour les personnels BIATSS de la filière AENES. Il n'y a eu aucune transformation de support et une volonté de préserver l'équilibre entre les filières. Elle ajoute que la politique RH de l'établissement vise à conserver des moyens afin de recruter des enseignants associés dont le profil correspond aux besoins des composantes.

M. BONINCHI indique que les raisons du déséquilibre des filières ont été présentées en comité technique et que celui-ci a voté à l'unanimité la campagne d'emploi.

Mme LEDENTU demande un vote dissocié pour le poste en préhistoire- protohistoire à la faculté des lettres et civilisations. Elle explique que ce choix ne correspond pas aux priorités issues des réunions avec l'ensemble des départements sous sa présidence. Elle regrette par conséquent l'absence de poste de maître de conférences attribué pour la 71^{ème} section.

M. BONNET entend cette volonté d'appui à la section Sciences de l'Information et de la Communication et précise qu'une réunion a eu lieu avec cette section afin d'expliquer l'absence d'ouverture de concours pour cette année. Il rappelle le contexte et l'historique en termes de créations et de redéploiement des postes au sein de la faculté de lettres et civilisations pour éclairer ce choix. En 2021, un poste de maître de conférences a été redéployé de la section 71 (information-communication) à la section 23 (géographie). Parallèlement, un poste de professeur des universités de la section 21 (préhistoire-protohistoire) a été redéployé vers la section 71. Il manquait donc historiquement un poste en section 21. Il annonce que le recrutement d'un ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) en renfort est en cours pour la section audiovisuelle.

Mme EDOUARD ajoute que le poste de maître de conférences en préhistoire-protohistoire est indispensable à l'ADN de la formation dispensée à la faculté des lettres et civilisations et vient renforcer un parcours fragilisé. C'est un poste de spécialiste avec un intérêt scientifique et il est difficile de trouver des vacataires. Il existe plus de marge de manœuvre pour la 71^{ème} section.

Mme LEDENTU réitère sa demande de vote dissocié.

M. BONNET répond que ce n'est pas possible car cela modifierait l'ordre du jour du CA.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La campagne d'emploi 2023 partie 2 est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	14
✓ Nombre de voix contre :	9
✓ Nombre d'abstention :	2

Partie A – 3. Déploiement expérimental de la carte d'achat à l'université

M. MARMOZ présente le projet de carte d'achat à l'université. Il s'agit d'un moyen de passer des achats à des fournisseurs préalablement référencés. De plus, la carte d'achat constitue un moyen de règlement, accessible aux opérateurs de l'Etat et destiné à simplifier certains achats de proximité ainsi que les commandes en ligne. Ce dispositif est encadré par la réglementation et est déjà proposé dans de nombreux établissements publics. A titre expérimental, la mise en place à l'université du dispositif de carte d'achat est proposée à compter de l'année 2022/2023. Cette expérimentation, avec trois cartes délivrées sur des périmètres fonctionnels assez larges, doit permettre d'évaluer la pertinence et la robustesse des procédures internes développées par les services financiers et comptables de l'établissement, la conformité des opérations réalisées aux exigences réglementaires ainsi que la satisfaction des besoins d'achat de l'établissement.

M. VINOT approuve ce projet mais demande des précisions sur la procédure de référencement des fournisseurs lorsqu'un colloque est organisé.

M. VILES répond que cela nécessite un référencement dans l'application de gestion SIFAC (Système d'information financier analytique et comptable) sur la base des informations

communiquées par les organisateurs ou les prestataires. C'est un référencement simplifié qui permet à la banque de régler directement les transactions.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le déploiement expérimental de la carte d'achat à l'université est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie B – Questions financières

M. BONNET informe du retrait d'une délibération concernant un prix attribué aux étudiants de l'IAE.

M. VILES indique en effet qu'un échange avec le rectorat et le ministère doit préalablement avoir lieu pour définir le périmètre des remises de prix et le meilleur véhicule juridique à mettre en place.

M. BONNET présente les questions financières qui comprennent les tarifs de publication du LARHA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) ainsi qu'un ajout aux tarifs des activités sportives de pleine nature pour 2022-2023.

Partie B – Conventions pour approbation

M. BONNET présente les conventions.

M. VINOT déplore la multiplication des points soumis au vote à chaque CA concernant l'association sportive (AS). Cela crée selon lui un éparpillement des sujets et une mauvaise lisibilité.

M. BONNET répond que chaque convention doit être soumise réglementairement à l'approbation des administrateurs.

M. DE BOEVER informe que concernant le vote des tarifs, l'ajout d'une action nécessite un vote en CA et que certaines conventions doivent être renouvelées et donc votées tous les ans.

M. NIEPECERON tient à remercier l'AS pour son travail et son implication ainsi que le soutien financier de la présidence.

M. SALMI corrobore ces remerciements et exprime son sentiment de fierté.

M. DE BOEVER précise qu'il faut bien dissocier l'AS du Service des sports et que c'est bien ce dernier qui est à l'origine de toutes ces actions.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'ensemble des points de la partie B (questions financières et conventions pour approbation) sont approuvés à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie C – Conventions pour information

M. BONNET introduit les conventions et avenants pour information et souligne notamment l'accueil d'un chercheur doctorant ukrainien au sein du laboratoire Magellan dans le cadre du programme PAUSE. Il met également en exergue les nombreuses conventions concernant les activités culturelles. Il conclut en mentionnant la présence d'une convention concernant la fête des lumières 2022 pour laquelle le site de la Manufacture des Tabacs intégrera pour la première année le parcours des festivités.

Partie C – Arrêté d'interdiction aux locaux

M. BONNET présente l'arrêté d'interdiction aux locaux qui doit être transmis pour information aux membres du CA.

Questions diverses

M. NIEPECERON interpelle sur la défaillance des machines à café sur le site de l'université. Il demande si la présidence peut s'engager à résoudre ce problème. Il se demande également si ces pannes permettent à l'université de gagner de l'argent.

M. BONNET répond qu'il s'engage à initier une réflexion globale sur la qualité de l'offre de restauration pour les étudiants. Il va également alerter le prestataire des machines à café.

M. VILES précise que l'université ne gagne pas d'argent sur les machines à café ou le photomaton par exemple. Ce sont des services aux étudiants et ils ne représentent pas un enjeu économique pour l'université.

M. KLIQUA revient sur l'état dégradé des sanitaires au sous-sol de la manufacture déjà évoqué lors d'un précédent CA et veut savoir si le problème est en cours de résolution.

M. BONNET répond qu'il va ressaisir la DIL (Direction de l'immobilier et de la logistique) et faire un point au prochain CA.

Mme VAUTRIN-VILLOND demande les montants exacts des budgets alloués aux personnels BIATSS dans la campagne d'emploi.

Mme LEBEAU rappelle les différentes revalorisations issues des conférences sociales (primes pour les BIATSS contractuels, revalorisation du RIFSEP pour les titulaires).

Mme LEDENTU souhaite connaître l'avancée des travaux du service général de la transition écologique et déplore que le site internet de l'université donne peu d'informations sur ce sujet. Elle demande par ailleurs si le travail de révision des statuts de l'université est entamé, suite à la création de ce service.

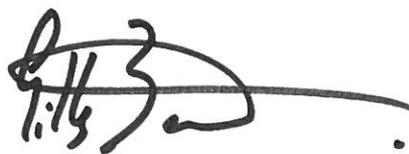
M. GAUTHIEZ répond que le recrutement d'un directeur administratif et la structuration du site internet pour relater les actions menées sont en cours. Il y aura plus de visibilité sur l'année 2023 et une présentation sera faite lors d'un prochain CA.

M. CARPANO ajoute que cela représente un gros travail pour l'université. Il indique par ailleurs la pose de panneaux photovoltaïques à l'université et précise que cet engagement de sobriété énergétique concerne également les usages numériques.

M. DE BOEVER annonce d'excellents résultats pour l'AS UDL dont fait partie Lyon 3 qui est championne de France et 2^{ème} au niveau européen.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16h05.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET